

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
 GÉNÉRALE**

VINGTIÈME SESSION

Documents officiels



**1397e**

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Jeudi 16 décembre 1965,  
 à 10 h 30

**NEW YORK**

**SOMMAIRE**

	Pages
<i>Allocution de M. Harold Wilson, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .</i>	1
<i>Point 11 de l'ordre du jour:          Rapport du Conseil de sécurité . . . . .</i>	8
<i>Point 22 de l'ordre du jour:          Rapports du Comité pour l'Année de la coopération internationale. . . . .</i>	8
<i>Point 27 de l'ordre du jour:          Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques: rapport du Secrétaire général. . .</i>	8
<i>Point 12 de l'ordre du jour:          Rapports du Conseil économique et social          Rapport de la Troisième Commission . . .</i>	10
<i>Point 64 de l'ordre du jour:          Liberté de l'information:          a) Projet de convention relative à la liberté de l'information;          b) Projet de déclaration sur la liberté de l'information          Rapport de la Troisième Commission . . .</i>	10
<i>Point 98 de l'ordre du jour:          Création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme          Rapport de la Troisième Commission . . .</i>	10

**Président:** M. Amintore FANFANI (Italie).

Allocution de M. Harold Wilson, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1. Le PRESIDENT: Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous aujourd'hui S.E. M. Harold Wilson, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et je voudrais lui souhaiter la bienvenue au nom de l'Assemblée. C'est pour moi un grand plaisir que d'inviter M. Harold Wilson à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

2. M. WILSON (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale en cette vingtième session et de pouvoir le faire sous votre présidence. En un sens j'arrive avec un an de retard parce que j'avais eu l'espoir et l'intention de prendre la parole devant vous il y a un an, mais, pour des raisons que nous regrettons tous, sans pouvoir les oublier, cette assemblée a tourné court.

3. L'année qui vient de s'écouler a été sombre. A certains moments les hommes qui se dévouaient à l'œuvre des Nations Unies avaient besoin d'avoir une foi presque déraisonnable en eux-mêmes et en leurs collègues et en la survie de notre organisation pour éviter de conclure que cette assemblée pourrait ne jamais se réunir à nouveau. Ce fut une année de débats, d'analyses critiques et quelquefois cyniques, où tout a été remis en question.

4. Mais à travers la trame de ces débats une idée directrice commence à apparaître. On commence à se rendre compte non seulement que cette grande organisation mondiale doit durer, mais que, pour durer, elle ne peut rester immobile. Pour une organisation vivante, l'immobilisme et la mort sont synonymes. Les historiens qui plus tard étudieront cette crise concluront peut-être qu'elle a forcé nos idées à mûrir; cette époque nous a prouvé qu'il était nécessaire de réviser notre charte, mais elle a prouvé également que les attitudes actuelles peuvent, tout aussi bien que les dispositions périmées de la Charte, étouffer nos progrès.

5. Mais ce serait à tort que l'on conclurait de l'histoire des Nations Unies au cours de l'année passée que les problèmes intérieurs de l'Organisation, pour graves qu'ils aient été, ont absorbé toutes nos pensées. Au centre des préoccupations de ceux qui se sont réunis dans cette salle pour discuter, argumenter et travailler ont été les grandes crises et conflits qui ont ébranlé le monde et il ne faut pas oublier que, ce remarquable édifice étant le centre du monde, toute secousse, tout tremblement de terre, tout ouragan est enregistré ici et quelquefois amplifié.

6. L'année a été sombre parce que les voix persuasives des hommes de paix qui, ici et ailleurs, se sont efforcés d'aller de l'avant ont été couvertes par les fracas plus exigeants des conflits humains, par le tonnerre assourdissant des canons et des bombes au Viet-Nam, par l'arrivée soudaine dans des villages paisibles d'hommes qui ont le crime au fond de leur cœur, par les cris des enfants, de ceux qui ont perdu foyer et parents. Il y a eu des luttes intestines qui auraient pu d'un moment à l'autre menacer la paix dans une région beaucoup plus vaste, comme à Saint-Domingue, mais l'intervention de notre organisation a réussi à changer l'angoisse en espoir. Il y a eu la guerre qui n'est pas une guerre, je veux parler de ce que l'on a appelé la confrontation entre la Malaisie et l'Indonésie, dont le triste résultat a été, l'année passée et pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le retrait d'un Etat Membre de notre organisation. Il y a eu le déclenchement d'hostilités dans le sous-continent indien, provoqué par un problème qui couve dangereusement depuis 18 ans. Et face à tous

ces dangers il y avait l'intervention presque inaperçue des Nations Unies, la patience impavide de notre secrétaire général, les efforts d'hommes tout dévoués à notre cause qui, jour et nuit, ont travaillé pour obtenir le cessez-le-feu.

7. Et comme l'année tire à sa fin, nous voici en face d'une nouvelle tâche qui sollicite tous nos efforts en Afrique, où des hommes égoïstes, dans leur inconscience, plongent le continent dans le péril, le péril d'un conflit qui, dans son horreur, pourrait estomper et faire oublier même les graves problèmes moraux qui sont en jeu ici et qui sont à l'origine du différend.

8. Ce fut une année sombre, certes, mais il est possible, pour ceux qui ont la foi, d'espérer en des temps meilleurs où les problèmes qui ont une incidence sur la paix du monde approcheront peut-être d'une solution dans les mois qui viennent.

9. Je veux donc employer le temps qui m'est donné ce matin pour dire quelques mots tout d'abord des problèmes des Nations Unies et de l'attitude de la Grande-Bretagne à leur égard avant d'en venir à certaines des questions qui nous préoccupent à l'échelle du monde, et enfin — je crois que c'est ce que vous attendez de moi aujourd'hui — je vous parlerai de ce drame angoissant en présence duquel se trouvent la Grande-Bretagne, l'Afrique et le monde en Rhodésie.

10. Les discussions et les conflits d'idées auxquels a donné lieu notre organisation depuis quelques mois ont permis de définir de plus près le choix qui nous est offert. L'Organisation doit-elle se borner à être une caisse de résonance internationale où nos représentants échangeront des points de vue et prendront note des conflits qui font rage à l'extérieur, ou va-t-elle évoluer, comme elle se doit de le faire, pour devenir une autorité mondiale?

11. La réponse du gouvernement de Sa Majesté est claire et nette. Nous nous rangeons sans équivoque du côté de ceux qui affirment que l'Organisation des Nations Unies doit aller de l'avant avec détermination et devenir une autorité mondiale; en effet, si elle ne le fait pas, si nous perdons de vue ce but ultime ne serait-ce que pendant un mois, une semaine ou un jour, alors cette noble entreprise est vouée à se perdre dans les sables mouvants de l'effort humain, pour être ensuite rejetée sur quelque rivage éloigné, épave dont personne ne veut et que personne même ne regrettera.

12. Qu'attend-on de nous à cet égard? Tout simplement que nous tous, Etats Membres de l'Organisation, décidions, en toute connaissance de cause, que cette organisation ne doit pas servir à défendre des intérêts nationaux égoïstes et à courte vue, mais à créer le droit international qui aura la primauté sur tous les autres droits.

13. Pour nous, nous en avons ainsi décidé. La Grande-Bretagne a maintenant un gouvernement qui croit fondamentalement en les Nations Unies et qui, à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée, a été prêt à faire des sacrifices, certains loin d'être faciles, pour contribuer à l'œuvre de l'Organisation. C'est pourquoi, à un moment critique, nous nous sommes engagés, sans y mettre de condition, à mettre à la

disposition de l'Organisation des fonds qui devaient servir à surmonter la crise financière. C'est pourquoi l'une des premières mesures de mon gouvernement a été de promettre un soutien logistique substantiel à l'Organisation pour garantir qu'elle ne sera jamais arrêtée dans une opération de maintien de la paix parce qu'il lui manque les ressources dont elle a besoin. C'est pourquoi enfin, comme d'autres pays, nous avons proposé la création d'un mécanisme plus efficace pour le maintien de la paix.

14. Pour nous, l'avenir de l'Organisation des Nations Unies doit se faire sur la base des idées que nous avons avancées et auxquelles nous chercherons à donner effet.

15. En premier lieu, nous soutenons que, si la Charte a confié au Conseil de sécurité la responsabilité du maintien de la paix internationale, nous aurions tort néanmoins d'effriter l'autorité de l'Assemblée générale. Le Conseil et l'Assemblée ont tous deux un rôle vital à jouer, et l'Assemblée ne peut être réduite au silence et à l'inaction lorsqu'il s'agit de cette fonction primordiale des Nations Unies, le maintien de la paix.

16. Deuxièmement, nous sommes d'avis que le moment viendra bientôt où les efforts temporaires et incertains déployés jusqu'ici pour le maintien de la paix dans le monde devront céder la place à des normes et des méthodes nouvelles. Ce dont nous avons besoin et ce que nous devons créer, c'est un mécanisme de maintien de la paix plus effectif, plus efficace, plus rapide et plus permanent.

17. Troisièmement, nous sommes convaincus que les problèmes financiers de l'Organisation ne devraient plus se poser. A cet égard, la Grande-Bretagne, avec d'autres pays, a montré le chemin, mais trop d'Etats Membres font encore la sourde oreille.

18. Nous devons en particulier améliorer nos procédures afin que la volonté de l'Assemblée générale ou des organes des Nations Unies, nettement manifestée par des décisions, ne reste pas lettre morte, parce que nous ne fournirions pas les moyens financiers qui permettent au Secrétaire général et à son personnel d'entreprendre et de mener à bien les tâches que nous leur confions. Ce n'est pas en adoptant une résolution que nous montrons la voie au monde, c'est en fournissant les moyens qui traduiront cette résolution dans les faits.

19. Le quatrième point sur lequel je voudrais insister est que nous croyons indispensable que l'Organisation des Nations Unies soit plus efficace sur le plan militaire. Des hommes braves ont accompli des miracles d'endurance pour maintenir la paix sur des frontières troublées et pour empêcher que les conflits locaux ne se transforment en arènes où se règlent les luttes internationales; et notre reconnaissance va à ces hommes et à leurs chefs et aux gouvernements qui ne sont pas restés sourds aux appels de cette assemblée ou du Conseil de sécurité. Mais nous avons besoin d'être sûrs que l'Organisation peut prendre des mesures efficaces et immédiates dès que la crise se produit, afin d'éviter le retour de ces semaines dangereuses où le Secrétaire général doit accepter cette humiliation intolérable de quêter de l'argent et de chercher à persuader tel ou tel gouvernement

de contribuer à l'entretien des forces militaires. Il faut un fonds pour le maintien de la paix. Il faut que les nations promettent à l'avance des contributions spécialement affectées à ce fonds, comme nous étions d'autres l'avons fait. Mais il nous faut aussi supprimer les obstacles qui s'opposent à la création d'une force d'intervention efficace, et cela est indispensable afin que nous soyons prêts à agir lorsque surgit une situation qui ne peut être résolue que par une intervention militaire.

20. Cinquièmement, il serait encore meilleur de pouvoir empêcher qu'une telle situation ne se présente. C'est à cette fin que lord Caradon a lundi dernier 13 décembre [489ème séance] soumis à votre commission politique spéciale une proposition visant à régler les litiges par des moyens pacifiques avant qu'il ne faille avoir recours à une force de maintien de la paix. Cette proposition, qui vient s'ajouter aux nombreuses suggestions faites pour renforcer l'efficacité de l'Organisation et qui sont actuellement étudiées plus avant par le Comité des Trente-Trois, nous semble offrir un moyen constructif d'aller de l'avant.

21. Sixièmement, par l'intermédiaire de nos institutions spécialisées, par l'intermédiaire du Fonds monétaire international et de la Banque internationale, par l'intermédiaire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, nous devons être prêts à nous charger tous avec plus de cohésion non seulement du développement économique, mais d'une coopération économique efficace en matière de commerce et de financement. Et il nous faut reconnaître que dans ce domaine tous ces problèmes distincts ont néanmoins un lien qui n'apparaît pas toujours.

22. Nous nous inquiétons tous de la lenteur avec laquelle progressent les discussions du "Kennedy Round" destiné à faciliter les échanges internationaux. Mais il nous faut admettre que, si nous menons à bien le "Kennedy Round" (et notre échec serait déplorable pour la prospérité du monde), il n'en reste pas moins que ce succès peut être réduit à néant si nous ne parvenons pas à créer un mécanisme moderne de paiements internationaux conçu en vue de l'expansion. Aujourd'hui encore des pays industriels développés qui ont un siècle d'expérience derrière eux et qui se rappellent les années 20 et 30, si cet avertissement est nécessaire, sont forcés d'avoir recours à des méthodes qui rappellent le "sauve-qui-peut" puisqu'elles consistent à exporter leurs crises de balance des paiements de l'un à l'autre.

23. Le financement international risque de devenir une version macabre de ces chaises musicales auxquelles nous jouions quand nous étions enfants où il ne faut pas être le seul debout quand la musique s'arrête. Mais dans le système international dont nous faisons tous partie, si nous ne sommes pas debout au moment où la musique s'arrête, il y a bien quelqu'un d'autre pour être obligé de le rester. Et, à partir de ce jeu qui consiste à exporter nos crises de balances des paiements chez le voisin, il n'y a qu'un pas à faire, et nous exporterons bientôt la déflation et le chômage d'une nation à l'autre. N'avons-nous rien appris des années 1930?

24. D'ailleurs le commerce mondial n'est plus le monopole des pays industriels développés. Nous savons tous dans quelle mesure les pays en voie de développement, pour atteindre la prospérité qu'ils espèrent, sont tributaires des recettes qu'ils tirent de leurs produits primaires; nous savons le grand intérêt qu'ils portent à la possibilité d'accroître leurs exportations de produits manufacturés; nous savons enfin que les travaux de la Conférence sur le commerce et le développement ont fait prendre conscience au monde de l'ampleur et de l'urgence de l'aide qu'il faut apporter aux pays en voie de développement; ces travaux sont de la plus grande importance et nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les faciliter. Nous avons été heureux en particulier de recevoir le rapport de la Banque internationale sur le système des capitaux d'appoint dont la Grande-Bretagne et la Suède ont proposé l'idée à la Conférence de Genève l'année dernière. Aussi bien les pays développés que les pays en voie de développement auront besoin d'étudier plus à fond ce rapport; tout ce que je peux dire au stade actuel, c'est qu'en Grande-Bretagne nous en poursuivons l'examen avec la plus grande diligence.

25. Mon septième point est qu'il faut reconnaître qu'il sera inutile de développer le commerce entre pays en voie de développement eux-mêmes, et entre eux et les pays industrialisés, si ces pays ne reçoivent pas des prix stables et rémunérateurs pour les produits primaires qui leur procurent les moyens de vivre. Nous avons tous consulté ces chiffres, qui, depuis de longues années, montrent que la baisse du pouvoir d'achat de nombreux pays producteurs primaires a plus que compensé le flux total des capitaux que ces pays ont reçus pendant ces années au titre de l'aide internationale et bilatérale.

26. Il y a 19 ans que, très jeune ministre alors, j'ai pendant quatre mois dirigé la délégation de mon pays à la commission préparatoire d'une institution spécialisée des Nations Unies, la FAO, dont la mission est de contribuer à résoudre la pénurie de denrées alimentaires dans le monde et de garantir et stabiliser les prix des produits primaires. J'ai été fier du rapport qui incorporait les conclusions de cette commission et qui dressait un plan d'action pour stabiliser les prix de ces produits. Mais la réalisation des idées que nous avons proclamées il y a 19 ans n'a guère progressé.

27. La Conférence sur le commerce et le développement fournit le lieu de rencontre où la communauté mondiale, par la force des choses, est contrainte de trouver des moyens efficaces de garantir et de stabiliser les prix à l'exportation des pays producteurs primaires. Il s'agit non seulement de leur fournir une base plus solide pour dresser leur programme de développement (et incidemment stabiliser le volume de leurs achats dans les pays industriels), mais de contribuer également à faire disparaître chez des millions de producteurs cette crainte de l'instabilité et de l'insécurité, et leur permettre de semer leurs graines, plus convaincus qu'ils tireront un bénéfice raisonnable de leurs récoltes.

28. Huitièmement, le temps est maintenant arrivé d'aller de l'avant en matière de désarmement. Certes,

nous avons eu des déceptions, mais, cette année, l'Organisation des Nations Unies a exprimé clairement ce qu'elle voulait. Il s'agit maintenant de passer à un examen détaillé et constructif du problème à la Conférence du désarmement à Genève qui, je suis heureux de le dire, reprendra ses réunions le mois prochain.

29. Je ne vais pas répéter tout ce qu'il faut faire pour conclure un traité multilatéral efficace de désarmement général et complet, portant sur toutes les armes nucléaires ou classiques. C'est là le but que poursuit sans équivoque le gouvernement de Sa Majesté, mais je laisserai le soin d'en discuter à notre ministre du désarmement qui a déjà exposé ses arguments avec tant de conviction; je profite néanmoins de cette occasion pour demander à tous les gouvernements de suivre notre exemple, et de désigner pour ces discussions un ministre dont la seule tâche soit de travailler au désarmement.

30. Je ne répéterai pas non plus nos vues, qui sont bien connues, sur les bases à partir desquelles il serait possible de conclure un accord interdisant tous les essais nucléaires, quels qu'ils soient; je ne reprendrai pas non plus les propositions que nous et nos amis avons avancées en vue de bloquer à leur niveau actuel les systèmes de lancement et de transport d'armes nucléaires, ni l'idée, que nous soutenons, de détruire une partie des bombardiers et des missiles qui existent déjà en nombre si élevé.

31. De même, sans entrer dans le détail, je tiens à rappeler que nous devrions examiner la possibilité de créer en Europe, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en maintenant bien entendu un certain équilibre des forces militaires, des zones de désarmement contrôlé où les nations pourraient accepter des réductions équilibrées des forces classiques et nucléaires; nous sommes disposés également à examiner les propositions de zones dénucléarisées pourvu, comme je l'ai dit ailleurs, qu'elles soient authentiquement dénucléarisées, c'est -à-dire que l'on tienne compte non seulement des rampes de lancement situées dans la région même, mais aussi des rampes de lancement braquées sur cette région.

32. Je passe rapidement sur toutes ces questions parce qu'il y en a une qui en mon esprit les dépasse toutes par son urgence. Et c'est là mon neuvième point, le dernier: il s'agit de la nécessité d'un accord efficace arrêtant la dissémination des armes nucléaires, c'est-à-dire d'un engagement obligatoire pris sans équivoque par les puissances nucléaires de ne pas donner aux puissances non nucléaires le moyen d'acquérir ces armes, et d'une déclaration aussi catégorique de la part des puissances non nucléaires s'engageant à ne pas fabriquer ces armes, ni à chercher à les obtenir.

33. Cette question est au cœur des divergences qui, pour parler franc, nous ont souvent opposés, nous et nos alliés, à l'Union Soviétique. J'admets les craintes de ceux avec qui nous négocions. Si j'étais russe, avec le souvenir des 20 millions de morts de la dernière guerre, je crois que j'éprouverais cette crainte. C'est pourquoi dans les propositions que le gouvernement de Sa Majesté a faites pour améliorer

la cohésion de l'alliance dont nous faisons partie, et dans toutes les autres propositions que nous avons examinées, nous avons insisté et nous continuerons à insister sur une condition primordiale et qui ne doit pas donner lieu à négociation, à savoir que tous les arrangements nouveaux ou modifiés ne doivent jamais comporter le risque de dissémination des armes nucléaires.

34. Cette question ne peut plus attendre. Dans le labyrinthe des points en discussion et des subtilités techniques où nous nous perdons, une chose est nette et claire: si en 1966 nous ne réussissons pas à négocier un traité efficace et ne laissant place à aucune échappatoire, interdisant la dissémination des armes nucléaires, il se peut que le monde dépasse le point où il n'est pas de retour possible. Certaines des nations non nucléaires sont à bout de patience. J'admets qu'elles pourraient avoir la patience d'attendre un peu plus longtemps. Mais certaines d'entre elles craignent que, si elles n'entrent pas dans le Club nucléaire, leurs ennemis n'y entrent. Il est des nations qui craignent à juste titre des attaques et qui savent que leurs ennemis disposent déjà de la puissance nucléaire. C'est pourquoi je demande avec tant d'insistance à cette assemblée que l'on examine ce problème de toute urgence. Si nous ne réussissons pas, toute notre éloquence, toutes nos résolutions, tout le flux et le reflux des discussions à l'Assemblée ou dans les commissions, à cette tribune ou dans les couloirs, seront pesés sur la balance de l'histoire et nous qui sommes présents aujourd'hui serons jugés pour ce que nous n'avons pas fait. Les générations futures diront de cette assemblée et de celles qui lui succéderont: ils avaient l'avenir du monde entier entre les mains, mais ils en étaient indignes.

35. Je veux bien préciser, pour ce qui concerne le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger, que nous ferons tous nos efforts pour obtenir cet accord. Nous sommes persuadés que cet accord n'est pas seulement essentiel en soi, mais qu'il est capable de créer cette confiance qui nous permettra de progresser vers d'autres succès plus brillants. Nous croyons que cela est peut-être l'événement catalyseur, qui transformera les relations non seulement entre l'Est et l'Ouest, mais dans d'autres régions où la crainte menace, au Moyen-Orient et dans l'Asie du Sud-Est. Mes collègues iront jusqu'au bout du monde pour obtenir cet accord, jusqu'à Pékin, parce qu'il faut voir les choses en face, et nous sommes forcés de constater que le désarmement du monde, comme la sécurité du monde, est hors de portée si le mécanisme du désarmement comme celui de la sécurité du monde laisse la place à des échappatoires. C'est pour cette raison que nous sommes partisans de l'entrée de la Chine communiste dans notre organisation. Cela ne veut pas dire que nous approuvons sa politique. Personne ne l'a condamnée en termes plus vigoureux que nous l'avons fait. Mais je tiens compte de la réalité et je reconnaissais cette difficulté. Nous ne sommes pas d'accord, mais néanmoins le désarmement et l'histoire ne peuvent attendre.

36. Je me suis attardé sur le désarmement et en particulier sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais maintenant vous parler parti-

culièrement d'un ou deux des grands problèmes mondiaux qui ont dominé nos vies en 1965 et qui vraisemblablement continueront de le faire en 1966, aussi longtemps que nous le permettrons.

37. Chacun de nos parlements nationaux a, au cours de cette année, discuté de la situation au Viet-Nam. Quelles que soient les diverses méthodes que nous envisageons pour lui trouver une solution, et nous avons pour notre part indiqué sans la moindre ambiguïté quelle était notre position, nous devons tous admettre la réalité des faits que je vais exposer.

38. Reconnaissions tout d'abord que cette guerre est au premier chef la tragédie du peuple du Viet-Nam. Depuis une génération ce pays n'a pas connu la paix. Tous, parmi nous, pouvons rappeler et condamner tel ou tel événement tragique, ce village ou cette ville, cet assassinat ou cette embuscade, ces innocentes victimes de ce raid de bombardement, ou ces innocentes victimes d'un assaut meurtrier à minuit. Mais tant que cette guerre continue ces choses arrivent et continueront d'arriver. Des gens innocents seront tués et rendus infirmes, des enfants perdront leur père ou leur foyer. Je le sais, nous avons tous entendu dire que des principes sont en jeu et on peut discuter de principes. Mais ce sont ceux qui refusent de venir à la table de conférence qui sont responsables de ces souffrances intolérables qui se perpétuent.

39. Deuxièmement, aussi longtemps que durera cette guerre, le danger persiste — certains diront même qu'il croît — de voir ce qui n'est à présent qu'une guerre locale devenir, par l'escalade, une grande guerre en Asie ou même quelque chose d'enore pire. Mais là encore ce sont ceux qui refusent de négocier qui en portent la responsabilité.

40. Troisièmement, il faut bien reconnaître que les combats du Viet-Nam jettent une ombre sur toute la conduite des relations internationales. Les espoirs que nous avions il y a un ou deux ans de faire de la coexistence une réalité et d'obtenir que nous tous, à l'Est comme à l'Ouest, qui avons une foi profonde en notre propre système de gouvernement, nous nous rapprochions encore, tous ces espoirs reculent depuis un an parce que le Viet-Nam est une cause de division et un obstacle à la réconciliation.

41. C'est pourquoi, pour ces trois raisons, toutes les nations ici représentées qui ont en leur pouvoir de contribuer à des négociations pacifiques ont à remplir, pour le bien de l'humanité, un devoir auquel elles ne peuvent se soustraire. Une chose est claire, il est impossible de trouver une solution définitive par les seuls moyens militaires. Ceux qui refusent de venir à la table de conférence parce qu'ils ont l'espoir d'une victoire militaire qu'ils n'obtiendront jamais se bercent d'illusions et mettent en péril la paix du monde.

42. Le Secrétaire britannique aux affaires étrangères, en sa qualité de coprésident à Genève, a insisté à plusieurs reprises auprès de son collègue soviétique sur la nécessité de réunir à nouveau la Conférence de Genève. Jusqu'à présent, nos amis soviétiques n'ont pas donné leur accord. Je reconnaissais leurs difficultés, mais il est certain que ce problème ne trouvera pas de solution tant qu'il n'y aura pas eu de conférence,

cela sous l'égide de la Conférence de Genève, ce qui serait la méthode normale, ou de toute autre façon.

43. Pour des raisons que nous comprenons tous, le problème du Viet-Nam n'est pas de ceux que l'on puisse, au stade actuel, examiner avec quelque chance de succès au Conseil de sécurité. C'est une des raisons pour lesquelles nous, au Royaume-Uni, avons proposé, par l'intermédiaire du Commonwealth, une initiative qui aurait pu mener à des négociations et à un cessez-le-feu. Le Commonwealth, où se trouvent représentés tous les points de vue sur le problème du Viet-Nam, a désigné des représentants (quatre chefs de gouvernement, venant de régions séparées par des milliers de kilomètres) chargés de se rendre dans toutes les capitales intéressées. Washington et Saigon ont accepté de nous recevoir, mais il n'en a pas été de même de Pékin et de Hanoi. Les efforts du Secrétaire général ont été aussi vains. Nous avons cherché et nous cherchons encore à ouvrir la porte à Hanoi, seul endroit où cette question puisse être résolue. C'est une terrible preuve de l'impuissance de l'homme que de constater que, si nous pouvons atteindre la lune ou des planètes plus éloignées, si des astronautes peuvent se rencontrer dans l'espace extra-atmosphérique, toute la puissance des Nations Unies est incapable d'instaurer un dialogue entre les dirigeants des deux parties du même pays, et entre d'autres dirigeants que ce litige touche. Je suis convaincu que le monde entier, et au premier chef la population du Viet-Nam, souhaite que ces dirigeants se réunissent autour d'une table de conférence. Chaque jour qui passe souligne cette vérité; les ennemis de la négociation sont les ennemis de la paix.

44. Une des conséquences qu'aurait l'acceptation de négocier serait, je crois, l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Car j'ai fait remarquer, et je crois ce faisant avoir tenu compte des faits, que cette année, en partie à cause du Viet-Nam, en partie à cause des inquiétudes que soulèvent les problèmes nucléaires à l'intérieur de l'Europe, nous n'avons pas réalisé les progrès qu'à mon avis nous souhaitions, aussi bien du côté de l'Est que de l'Ouest. Mais, si, à tant d'égards, le leitmotiv de mon discours, en cette fin de 1965, doit être le mot "sombre", j'ai cependant quelque espoir que nous pourrons bientôt reprendre un dialogue constructif entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes en désaccord sur bien des points, mais nous reconnaissions les uns comme les autres la nécessité de la coexistence parce que, comme l'a dit autrefois lord Attlee, s'il n'y a pas coexistence il y a comort. Et, si l'on peut réussir à entamer le dialogue, je crois que non seulement un grand nombre de problèmes mondiaux, mais aussi des questions qui ont dominé et assombri les débats et discussions de notre assemblée et de ses commissions, apparaîtront dans une perspective plus objective.

45. Mais il ne suffit pas que ce dialogue entre l'Est et l'Ouest se limite aux nations occidentales, d'une part, à l'Union soviétique et l'Europe orientale, de l'autre. Il faut également de toute urgence entamer le dialogue avec la Chine, que ce soit au sein de notre organisation, comme je voudrais l'espérer, ou au cours des négociations sur le désarmement ou par des voies diplomatiques améliorées.

46. J'en viens à la question de Rhodésie.

47. J'espère que cette assemblée reconnaîtra que personne n'aurait pu faire plus que nous avons fait pour avertir le gouvernement d'alors de la Rhodésie des risques incalculables qu'il prenait s'il se lançait dans l'action illégale qu'il a officiellement et finalement annoncée le 11 novembre, faisant preuve ainsi d'une absence totale du sens de ses responsabilités. J'espère que cette assemblée reconnaîtra que nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour parvenir à un règlement juste et honorable. Nous avons échoué et cela à cause des obsessions raciales des gens à qui nous avions affaire. Car non seulement ils ont défié le Gouvernement britannique, qui est l'autorité légalement constituée de leur pays, non seulement ils ont montré leur mépris de l'opinion du monde, mais, ce qui est pire, ils ont, tout en rendant hommage du bout des lèvres aux "normes de la civilisation", outragé cette loi morale qui gagne du terrain chaque année dans l'histoire du monde, à savoir le droit qu'ont tous les hommes de vivre leur vie dans la dignité de la liberté sociale et politique. Dans une émission radiodiffusée à la nation britannique il y a quelques semaines, c'est-à-dire avant la tragique décision du 11 novembre, j'ai dit que lorsque je parlais à M. Smith, comme je le faisais alors, j'utilisais les termes d'un monde différent et, en fait, de siècles différents.

48. La Grande-Bretagne porte la responsabilité de ce problème et quelquefois je souhaiterais qu'il en fût autrement. Je crois que dans notre vie aucun gouvernement n'a eu à affronter un problème aussi complexe et aux dimensions aussi multiples. En théorie, et en droit constitutionnel, il s'agit d'une question bilatérale à régler entre le Parlement britannique, qui seul peut prendre une décision en Rhodésie, et la population de la Rhodésie. Mais ceux qui, dans un pays quel qu'il soit, croient que cette question peut être maintenue dans les limites de la Grande-Bretagne et de la Rhodésie, ceux qui ne reconnaissent pas qu'il s'agit d'un problème mondial à la fois par ce qu'il symbolise et par les effets qu'il peut avoir, ces personnes cherchent à se tromper elles-mêmes.

49. C'est parce qu'il l'a reconnu que le Gouvernement britannique, dans les minutes qui ont suivi la déclaration illégale de M. Smith et de ses collègues, a donné pour instructions au Secrétaire aux affaires étrangères de se rendre immédiatement ici aux Nations Unies et de soulever le problème au Conseil de sécurité. Nous acceptons la responsabilité de résoudre cette question parce que c'est en effet notre responsabilité propre. Mais, ayant appliqué une série de mesures d'une sévérité sans précédent, qui nous coûtent cher et nous font courir des risques encore plus grands, pour obtenir de la population de la Rhodésie qu'elle revienne à sa fidélité et se plie à nouveau aux règles constitutionnelles, nous avons le droit de demander à tous les membres de cette assemblée de nous apporter leur soutien sans réserve. Et surtout nous avons le droit de réclamer que les mesures financières et économiques que nous avons prises ne soient pas réduites à néant par les ressortissants d'autres pays qui chercheraient à se faire un profit sordide en commerçant avec ceux qui ont défié l'opinion du monde entier.

50. Je sais que de nombreuses nations ici représentées, et parmi elles bien des pays amis du Commonwealth, nous ont严厉ly critiqués de ne pas avoir utilisé la force militaire pour venir à bout de la rébellion; et il est triste de penser qu'au sein de cette organisation, créée pour maintenir et obtenir le règlement pacifique des différends, il puisse y avoir désaccord entre nous sur ce reproche que l'on nous adresse de ne pas avoir réglé cette question par des moyens guerriers. Dans ces pays la colère est grande et chacun d'entre nous le comprend. Mais je leur répète que ce qu'ils proposent n'est pas le bon moyen de régler ce problème.

51. Nous ne renoncerons pas à nos efforts tant que la Rhodésie ne sera pas rentrée dans la voie constitutionnelle. Nous croyons qu'avec le temps et avec de la patience le Gouvernement britannique et le Parlement britannique réimposeront leur autorité en consultation avec ceux qui peuvent prétendre mieux représenter l'ensemble de la population rhodésienne.

52. Je répète aussi, et c'est là le point de vue exprimé par les gouvernements successifs de mon pays, que l'avenir de la Rhodésie, comme nous l'avons obtenu pour tant de nations qui, autrefois soumises à nous, ont accédé à l'indépendance ces dernières années, doit être fondé sur la base de l'entente entre les races menant au gouvernement démocratique par la majorité.

53. Notre désaccord ne porte pas sur les principes, mais sur les méthodes pour les faire appliquer. Nous avons choisi les méthodes que nous employons pour parvenir à une solution, à cause des réalités de la situation rhodésienne, réalités que chacun d'entre nous ici doit être prêt à reconnaître. Et, à cet égard, il y a deux faits que je tiens à souligner. Tout d'abord la Rhodésie est, du point de vue juridique, une colonie; cela est vrai, mais, ainsi que nos représentants aux Nations Unies ont eu souvent l'occasion de le préciser, la Rhodésie dispose depuis plus de 40 ans d'une autonomie internationale exceptionnelle dont n'a bénéficié aucun autre territoire de l'ancien Empire britannique. Dans tout ce processus de décolonisation dont nous pouvons nous enorgueillir, je ne crois pas qu'il y ait eu un territoire où, au stade du gouvernement autonome ne disposant pas encore de tous les pouvoirs, les autorités locales aient eu en main une force armée puissante. La Rhodésie faisait exception et on peut le regretter, comme on peut regretter qu'au cours des 40 ans qui viennent de s'écouler les parlements britanniques précédents n'aient pas réussi à maintenir et à affirmer leur droit d'imposer le respect des droits de l'homme. Mais, quels que soient les regrets que nous causent ces insuffisances du passé, nous devons maintenant en affronter les conséquences.

54. Mon second argument est celui-ci. Un des buts principaux de la politique britannique a été de parvenir plus rapidement à donner l'autonomie aux peuples africains et, pour ce faire, de les y préparer. Je crois, comme je l'ai répété plusieurs fois à M. Smith, que c'est un triste témoignage de ce qu'ont fait les Européens en Rhodésie qu'il n'existe pas en Rhodésie, comme ailleurs, un mouvement nationaliste africain capable d'assumer la responsabilité du gouvernement au stade actuel. D'une part, le mouvement est tragi-

quement divisé, d'autre part, il n'a pas eu la possibilité d'acquérir une expérience pratique sur le plan politique et en particulier celle de la coopération entre les races. C'est pour ces raisons que j'ai bien précisé, en ce qui nous concerne, que le retour à la constitution ne signifierait pas et ne pourrait signifier la mise en place immédiate d'un gouvernement élu à la majorité. Il faudra un certain délai, et, comme je l'ai dit à Londres et à Salisbury, ce délai ne sera pas mesuré à l'horloge ou au calendrier, mais sera fixé en fonction des résultats qu'obtiendra un gouvernement rhodésien multiracial au cours d'une période pendant laquelle le Gouvernement britannique gardera le pouvoir de garantir les droits de l'homme, d'amener sans obstacles la majorité au stade nécessaire de développement nécessaire et de sauvegarder les droits des minorités. Cela a été fait avec succès dans d'autres pays et cela peut se faire en Rhodésie.

55. La situation est grave. Le vent du changement en Afrique souffle en ouragan. La tragédie est que ce sont des hommes trompés qui ont pris le gouvernail, et qui, disposant de l'appareil d'un Etat policier, ont à leur tour trompé un grand nombre de leurs concitoyens, leur faisant croire que le calme relatif au centre d'un cyclone peut être le signe de la paix et de la stabilité.

56. Je comprends les passions et l'angoisse que cette question a soulevées chez nos amis africains. Oui, je sais que, lorsque certains en Grande-Bretagne disent que les Européens de Rhodésie sont nos proches parents, les Africains peuvent répondre à juste raison que leurs proches parents en Rhodésie sont 20 fois plus nombreux que les Européens.

57. Mais c'est le moment d'agir avec calme et sang-froid selon des méthodes qui éviteront les luttes et les conflits dans l'Afrique entière. Lord Caradon a averti l'Assemblée que, si les passions l'emportent, cette action insensée pourrait marquer le début d'un conflit nouveau et plus dangereux qui, à la différence de tous ceux qu'a connus l'histoire du monde, serait un conflit entre races, entre gens de couleur différente. Je suis fier de rappeler que dans un monde où les conflits de couleurs et de races sont à l'ordre du jour, jusqu'à nous faire oublier certains de nos conflits plus anciens, le Commonwealth est la plus grande association multiraciale du monde. J'ai bien confiance qu'il le restera et qu'il survivra aux épreuves de ces derniers jours. Si le monde se divise, non pas sur la base des idéologies, mais sur celle des couleurs, tout ce que pour quoi nous avons lutté, y compris l'Organisation des Nations Unies elle-même, disparaîtra dans les limbes des expériences sans lendemain.

58. Il y a là un problème moral. Il y a plus de deux ans, en tant que chef de l'opposition de mon parti, j'ai affirmé que le problème rhodésien était un problème sur lequel on ne pouvait rester neutre. Il n'y a pas de neutralité ici dans notre assemblée.

59. Dante a dit que les lieux les plus tristes de l'enfer sont réservés à ceux qui, dans une période de crise morale "ne furent ni rebelles... ni fidèles... vécurent sans infamie et sans noblesse". Abraham Lincoln a dit, à propos d'une crise morale comparable il y a un siècle, qu'"aucune nation ne peut vivre à demi esclave, à demi libre". C'est là le problème qui se

pose en Rhodésie aujourd'hui. Mais je supplie l'Assemblée générale de nous donner le temps de trouver une solution. J'ai dit sans équivoque que, dans cette tâche à laquelle nous nous attelons, nous ne renoncerons jamais.

60. Je reconnais qu'il existe une profonde différence d'opinions entre le Gouvernement britannique et les peuples d'Afrique dont nous recherchons et voulons garder la sympathie et l'amitié; je leur demande, quand ils peuvent nous écouter, de bien croire que la divergence ne porte pas sur l'objectif qui est de mettre fin à la rébellion. Elle porte sur les méthodes. J'espère que nul ne doute de notre résolution de régler cette situation à la satisfaction de nous tous; c'est là une question de confiance en notre sincérité et en notre détermination. Nous pouvons discuter des méthodes, sans que nous puissions en tirer une conclusion définitive. J'ai déjà cité Abraham Lincoln. Au moment de ce grand conflit où chacun doutait que les méthodes qu'il proposait fussent les bonnes, où bien des gens doutaient même de sa volonté d'aboutir, il a dit:

"Je ferai du mieux que je peux, au mieux de ce que je sais. Et j'entends poursuivre ainsi jusqu'à la fin. Si la fin me donne raison, tout sera bien et ce que l'on dit contre moi aujourd'hui ne comptera plus. Si la fin prouve que j'ai eu tort, 10 anges jurant que j'avais raison ne pèseront d'aucun poids."

61. Je me demande si nous ne pourrions pas en rester là. Nous voyons aujourd'hui certains de nos amis avides d'intervenir sans avoir les moyens de le faire, qui dirigent leur colère compréhensible non pas contre la Rhodésie, mais contre la Grande-Bretagne. Je l'accepte, car je comprends cette attitude. Mais le Gouvernement britannique ne va pas se laisser détourner de la ligne de conduite qu'il croit fermement être la bonne et qu'il approuve, j'en suis convaincu, le peuple britannique tout entier. Et je crois avoir le droit de demander à l'Assemblée générale de reconnaître que les paroles, les résolutions, les critiques, les passions ont certes un rôle à jouer, mais n'ont jamais remplacé l'action.

62. Lorsque la nation américaine a proclamé son indépendance au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'opinion mondiale la soutenait. Bien plus, elle avait affaire à un gouvernement britannique rigide, stupide, sans imagination, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai averti à l'avance M. Smith et la population de la Rhodésie que 1776 ne constituait pas un précédent pour le problème d'aujourd'hui.

63. La raison en est que la déclaration d'indépendance tapageuse de M. Smith, à la différence de celle de 1776, n'a jamais manifesté, pour reprendre les paroles historiques de Jefferson, "le respect convenable des opinions de l'humanité"; c'est parce que la grande majorité des nations du monde ont condamné cet acte que j'ai le droit en cette assemblée de demander, bien plus, d'exiger, que tous ceux qui déplorent cette attitude insensée et rétrograde de la minorité rhodésienne se joignent à nous, nous soutiennent jusqu'au bout dans l'application de nos sanctions économiques et financières, quelles que soient nos divergences, et refusent ainsi à ce régime illégal les munitions de sa rébellion et les moyens dont il

a besoin pour faire fi de l'histoire et des objectifs fixés dans la Charte des Nations Unies au nom de la liberté.

64. En ce moment critique de l'histoire du monde, je me suis permis de parler avec la franchise à laquelle, à mon avis, l'Assemblée générale a droit. Sur tous ces problèmes, avenir de l'Organisation, désarmement, dissémination des armes nucléaires, Viet-Nam et aujourd'hui Rhodésie, nous tous qui sommes ici et tous ceux que nous représentons avons des devoirs que nous ne pouvons éluder. Je rappelle à l'Assemblée les paroles qu'a prononcées ici même le président Kennedy, y parlant au nom du peuple américain:

"... Et la postérité se souviendra de nous, qui sommes réunis dans cette salle, comme de la génération qui a transformé cette planète en un bûcher ardent, ou comme de la génération qui a tenu sa promesse de "préserver les générations futures du fléau de la guerre." [1013ème séance, par. 94.]

"La décision nous appartient. Jamais les nations du monde n'ont eu tant à perdre, ou tant à gagner. Ensemble nous sauverons notre planète — ou ensemble nous péirrons dans ses flammes. Nous pouvons, et nous devons la sauver." [Ibid., par. 99.]

65. Il parlait alors dans le contexte de la course aux armements et de l'empoisonnement de l'humanité par les essais dans l'atmosphère. Nous sommes réunis aujourd'hui en un moment où la course aux armements peut encore s'intensifier, et où le risque en est grand, où des conflits dont le président Kennedy n'a pas vu l'aggravation dominent les affaires du monde, où, surtout, le problème qui a été marqué par son martyre en est venu à occuper le centre des préoccupations. Les causes dangereuses qui nous sollicitent: explosion nucléaire incontrôlable si nous laissons échapper l'occasion qui nous est offerte en cette année fatidique, explosion humaine aussi incontrôlable de conflits de race et de couleur, il nous faut soit en prendre la charge, soit reconnaître que nous tous, les cent et quelque peuples qui formons les Nations Unies, n'avons fait que nous pavanez et nous agiter sur cette scène pour disparaître ensuite, indignes de comparaître devant le tribunal de l'histoire.

66. Monsieur le Président, je vous remercie.

67. Le PRÉSIDENT: Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S.E. M. Harold Wilson, premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la déclaration, concernant des problèmes si importants, qu'il vient de faire en vue d'assurer le progrès et le maintien de la paix.

68. Personnellement, je dois remercier le Premier Ministre d'avoir cité ici Dante Alighieri, dans l'année même du septième centenaire de la naissance du grand poète italien.

## POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapport du Conseil de sécurité

69. Le PRÉSIDENT: La Jordanie et les Pays-Bas ont présenté un projet de résolution [A/L.475] aux termes duquel l'Assemblée générale prend acte du rapport du

Conseil de sécurité [A/6002] pour la période du 16 juillet 1964 au 15 juillet 1965. Si aucun représentant n'a d'observations à formuler, je considérerai que l'Assemblée générale adopte ce projet.

*Le projet de résolution est adopté.*

## POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapports du Comité pour l'Année de la coopération internationale

70. Le PRÉSIDENT: Le Président du Comité pour l'Année de la coopération internationale m'a informé qu'un rapport complet et définitif serait rédigé pour être présenté à la vingt et unième session de l'Assemblée générale et qu'il serait plus fructueux d'examiner cette question lors de la prochaine session, sur la base de ce rapport définitif.

71. S'il n'y a pas d'objections, je propose qu'à ce stade l'Assemblée prenne note des rapports du Comité [A/5836<sup>1/</sup>, A/6086 et Corr.1] et invite ce dernier à présenter un rapport définitif à la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

### Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques: rapport du Secrétaire général

72. Mme MEAGHER (Canada) [traduit de l'anglais]: Je suis heureuse de pouvoir présenter aujourd'hui, au nom des délégations de la Belgique, du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas et du Royaume-Uni, le projet de résolution qui figure dans le document A/L.471 et Add.1. J'espère que ce projet de résolution sera approuvé unanimement par cette assemblée. Le Canada a été l'un des pionniers dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique et il participe depuis de nombreuses années à des échanges bilatéraux et multilatéraux en matière de technologie nucléaire. En raison de ces activités déployées par mon pays, reconnues par le fait que le Canada est, depuis l'origine, membre du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, c'est avec un plaisir tout particulier que ma délégation présente ce projet de résolution.

73. Le projet de résolution enregistre avec satisfaction que la Troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a contribué à l'échange de renseignements scientifiques et techniques et à développer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, notamment en ce qui concerne la production d'énergie.

74. Le projet de résolution remercie aussi tous ceux qui ont contribué à la réussite de la Troisième conférence internationale. Les délégations qui présentent le projet souhaitent, en particulier, rendre hommage au Directeur général et au secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et les féliciter de l'efficacité avec laquelle ils se sont acquittés du

<sup>1/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe No 7.

travail d'organisation administrative qui leur avait été confié.

75. Ma délégation estime, avec les coauteurs de la résolution, que des conférences internationales comme la Troisième conférence de Genève peuvent être utiles et qu'il y aurait lieu d'examiner, par conséquent, si de semblables conférences pourraient être réunies à l'avenir, à des intervalles appropriés. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale déciderait d'étudier la question lors de sa vingt-deuxième session. Pour sa part, la délégation du Canada espère sincèrement qu'en prenant cette décision toutes les délégations comprendront la nécessité d'une préparation adéquate qui devrait demander, selon nous, deux années de travail minutieux et détaillé. Ma délégation souhaite aussi que les conférences futures sur les utilisations pacifiques de l'énergie atomique soient limitées à des questions relevant de domaines d'activité directement financés par les gouvernements nationaux, et que de telles conférences continuent à être financées par ces gouvernements.

76. En conclusion, nous tenons à féliciter la Troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et tous ceux qui y ont été associés, d'avoir apporté une contribution aussi significative et aussi impressionnante à l'idée de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Ce type d'activités s'inscrit tout à fait dans la ligne des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en vue de favoriser dans tous les domaines la coopération entre les nations.

77. M. NABRIT (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous avons le privilège, une fois de plus, d'examiner un excellent rapport de notre secrétaire général, rapport portant sur la Troisième conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques<sup>2/</sup>.

78. Les membres des comités scientifiques et technologiques des Etats-Unis — ainsi que les membres de nombreux autres pays, j'en suis sûr — estiment que le fait d'avoir rassemblé, grâce à cette conférence, une documentation aussi considérable sur les activités dans le domaine de l'énergie atomique, et de l'avoir présentée sous une forme unique, est un remarquable résultat.

79. En juin dernier, M. Glenn T. Seaborg, président du Commissariat à l'énergie atomique des Etats-Unis et président de la délégation des Etats-Unis à la Troisième conférence internationale, déclarait:

"Je crois que la Conférence de Genève a servi à faire prendre conscience au monde du fait que donner, dans la pratique, le bien-être matériel aux peuples en voie de développement ne peut se faire sans que nous bâtissions une étroite coopération internationale. Une fois de plus, nous avons pu constater qu'il y a dans un grand nombre de ces pays une pénurie relative de combustibles fossiles et de potentiel hydro-électrique. Pour que ces peuples puissent à la fin de ce siècle atteindre et garder les niveaux de vie que l'on enregistre actuellement dans les pays industrialisés, il ne

fait pas de doute qu'il faudra mettre à leur service l'énorme potentiel de l'énergie nucléaire. De fait, il est possible à notre avis que, grâce à l'énergie nucléaire, les pays en voie de développement rattrapent partiellement les longues années de la révolution industrielle et raccourcissent considérablement le temps qu'il leur faudra pour parvenir à cette révolution scientifique que tant de pays industrialisés ont déjà amorcée. L'imagination féconde avec laquelle les Etats-Unis et les autres pays utilisant la technologie moderne faciliteront les progrès dans ce sens de nos voisins moins bien pourvus servira au plus haut point la cause de l'humanité dans les années à venir."

80. Nos comités scientifiques et technologiques partagent entièrement l'opinion du Secrétaire général qui, dans sa préface aux Actes, estime que ces Actes

"seront d'une grande valeur pratique pour tous ceux qui sont appelés à prévoir, mettre au point et surveiller l'utilisation de l'énergie atomique, en tant qu'élément d'importance croissante du bilan énergétique de leur pays"<sup>3/</sup>.

81. Le rapport du Secrétaire général traite d'une manière succincte, mais complète, de la préparation, de l'organisation et des travaux de la Conférence, ainsi que du contenu scientifique de ces travaux. Il est inutile de faire à nouveau un commentaire détaillé sur ces questions, pour lesquelles il existe déjà une documentation complète. Je souhaite cependant faire quelques observations d'ordre général.

82. Nous tenons à féliciter vivement le Secrétaire général, le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tous les membres de l'Organisation des Nations Unies et tout le personnel de l'AIEA pour l'énergie, la réflexion et le temps qu'ils ont consacrés à la préparation et à l'organisation de cette conférence. Ils ont créé un précédent utile en gérant cette conférence avec un budget sensiblement plus réduit que ceux de la première conférence de 1955 et de la deuxième conférence de 1958. Par ailleurs, il faut mentionner tout spécialement la coopération qui s'est établie entre l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA pour cette conférence. Comme le Secrétaire général, U Thant, l'a indiqué dans son avant-propos aux Actes de la Conférence:

"Ce type de collaboration qui s'est instauré entre les organes de la famille des Nations Unies est un exemple dont on pourrait utilement s'inspirer dans l'avenir, pour des tâches similaires<sup>4/</sup>."

83. Au paragraphe 39 de son rapport [A/5913] le Secrétaire général a soulevé, mais en ayant la sagesse de réserver son jugement, la question de savoir si des conférences similaires doivent être organisées dans l'avenir. Nous estimons que le moment n'est pas venu de prendre une décision sur cette question primordiale. Nous devrons prendre position à une date ultérieure, en fonction des progrès accomplis dans cette science et des besoins de la communauté mondiale. Il est probable que ce sont les travaux accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique, à l'occasion de ses

<sup>2/</sup> Actes de la Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, vol. 1: Progrès accomplis dans le domaine atomique (New York, 1965), p. viii.

<sup>4/</sup> Ibid.

conférences et réunions, qui nous permettront de décider ultérieurement si la série actuelle de conférences doit être poursuivie.

84. M. HOPE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: En qualité de coauteur du projet de résolution [A/L.471 et Add.1] actuellement examiné par l'Assemblée, j'aimerais faire quelques remarques à propos de la Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, qui s'est tenue à Genève en 1964 et au sujet de laquelle le Secrétaire général a déposé le rapport [A/5913] qui fait l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

85. Nous estimons que la conférence de Genève a été utile, et la délégation du Royaume-Uni a été heureuse de pouvoir y participer. Nous avons été heureux de saisir l'occasion qui nous était ainsi offerte de démontrer nos capacités dans le domaine de l'énergie nucléaire. Nous estimons que dans les années qui viennent l'énergie nucléaire jouera un rôle grandissant dans la production énergétique mondiale, et nous comptons contribuer pleinement à cette évolution.

86. Depuis la conférence de 1958 sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, l'énergie nucléaire est, dans notre pays, passée du stade expérimental dans la vie quotidienne. Au Royaume-Uni, six centrales commerciales fournissent déjà du courant au réseau national de distribution, et la construction d'une nouvelle centrale va être décidée sous peu. Au total, nos centrales ont déjà produit 36 milliards de kilowatts. Il est prévu qu'en 1969 l'énergie nucléaire entrera pour 12 p. 100 dans la production totale d'électricité du Royaume-Uni. En avril 1964, le Gouvernement britannique a annoncé un second programme d'énergie nucléaire qui permettra d'arriver, en 1975, à une capacité supplémentaire de 5 000 mégawatts.

87. Les deux premières conférences sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques nous avaient laissé entrevoir que l'énergie nucléaire pourrait contribuer d'une façon substantielle à répondre à la demande croissante en énergie dans le monde. Nous croyons sincèrement que les réalisations intervenues depuis lors, et que la Conférence de 1964 nous a donné l'occasion d'examiner, ont confirmé nos espérances. La conférence de 1964 a permis un échange fructueux de renseignements sur les programmes de chaque pays, et il a été généralement reconnu, je crois, que les représentants du Royaume-Uni ont été en mesure d'y apporter une contribution substantielle. Pour notre part, nous sommes reconnaissants envers l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui ont su organiser avec succès cette dernière conférence, surtout si l'on tient compte du fait que leur budget était très limité. Toutes deux méritent donc nos félicitations et nos remerciements.

88. J'aimerais maintenant regarder un instant vers l'avenir. Nous pensons que les résultats de la conférence de 1964 exigent une étude attentive, qui prendra du temps. Une documentation importante a été établie, qui doit maintenant être soigneusement analysée. En étudiant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique — question qui a été abordée par l'Assemblée générale le 18 novembre [1381<sup>ème</sup> séance], nous avons pu prendre note des

activités croissantes de l'AIEA, qui, selon ses statuts, a pour mission de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques, ainsi que d'encourager l'échange et la formation d'hommes de science.

89. Cela nous amène à penser que l'AIEA est l'organe approprié pour coordonner ce genre d'activités, et je suis certain que chacun reconnaîtra que toute conférence future devrait être organisée sous ses auspices. Nous pensons que de telles conférences, pour être efficaces, devraient être limitées tant du point de vue de leur ampleur que du champ des sujets abordés car les complexités de l'énergie atomique ne permettent plus aujourd'hui de traiter de tous les aspects du sujet en une seule session. Le moment est donc venu, pensons-nous, de faire un bilan, et nous voudrions résérer notre jugement quant à la réunion de conférences futures.

90. Pour cette raison, nous pensons que le projet de résolution [A/L.471 et Add.1] soumis par huit pays, dont le mien, répond aux circonstances actuelles. Il note avec satisfaction la contribution apportée par la Troisième Conférence internationale, et exprime sa reconnaissance à tous ceux qui ont aidé à sa réussite. Il propose que ce soit la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale qui examine la question de la réunion de futures conférences. Nous aurions ainsi le temps de passer en revue le travail déjà effectué et, en fonction des progrès qui seront accomplis d'ici là, de décider des dispositions qui seront à prendre pour l'avenir.

91. Le PRESIDENT: J'invite l'Assemblée à voter sur le projet de résolution présenté par huit pays [A/L.471 et Add.1].

*Par 79 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté.*

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

### Rapports du Conseil économique et social

#### RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6143)

## POINT 64 DE L'ORDRE DU JOUR

### Liberté de l'information:

- a) Projet de convention relative à la liberté de l'information;
- b) Projet de déclaration sur la liberté de l'information

#### RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6164)

## POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR

### Création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

#### RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/6167)

*M. St. John MacDonald (Canada), rapporteur de la Troisième Commission, présente les rapports de cette Commission et poursuit en ces termes.*

92. M. St. John MACDONALD (Canada) [Rapporteur de la Troisième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter les rapports suivants de la Troisième Commission concernant trois points de l'ordre du jour: les rapports du Conseil économique et social [A/6143], le rapport sur la liberté de l'information [A/6164] et le rapport sur la création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme [A/6167].

93. Pour ce qui est du point 12 de l'ordre du jour, qui concerne les rapports du Conseil économique et social, la Troisième Commission a examiné particulièrement les questions suivantes: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, jumelage des villes, condition de la femme, services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme, population, réforme agraire et développement communautaire, stupéfiants et examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social.

94. Pour ce qui est du point 64 de l'ordre du jour, je désire informer l'Assemblée générale que la Troisième Commission, en raison de son ordre du jour très chargé, n'a pas pu examiner le projet de convention relative à la liberté de l'information, ni le projet de déclaration sur la liberté de l'information. La Commission a décidé de renvoyer l'examen de ces questions à la vingt et unième session.

*Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Troisième Commission.*

95. Le PRESIDENT: En vertu de la décision que l'Assemblée générale vient de prendre, je rappelle que les interventions doivent se borner à des explications de vote.

96. L'Assemblée va examiner le point 12 de l'ordre du jour, et plus précisément certains chapitres des rapports du Conseil économique et social [A/58033<sup>5</sup>, A/6003], à propos desquels la Troisième Commission a soumis un rapport contenant quatre projets de résolution [A/6143, par. 71].

97. Comme aucun représentant ne demande la parole, je vais inviter l'Assemblée à se prononcer sur ces projets, I à IV, que la Troisième Commission nous recommande d'adopter.

98. Le projet de résolution I a été adopté à l'unanimité en commission. En l'absence d'objections, je considérerai que l'Assemblée générale l'adopte elle aussi à l'unanimité.

*A l'unanimité, le projet de résolution I est adopté.*

99. Le PRESIDENT: Le projet de résolution II ayant été adopté sans opposition par la Troisième Commission, j'estimerai, si personne ne demande qu'il soit mis aux voix, que l'Assemblée générale l'adopte à l'unanimité.

*A l'unanimité, le projet de résolution II est adopté.*

100. Le PRESIDENT: Le projet de résolution III a été adopté à l'unanimité en commission. Par conséquent je considérerai, en l'absence d'objections, que l'Assemblée générale l'adopte également à l'unanimité.

*A l'unanimité, le projet de résolution III est adopté.*

101. Le PRESIDENT: Le projet de résolution IV a lui aussi été adopté à l'unanimité en commission. Cependant, le vote ayant été demandé, je mets ce projet aux voix.

*Par 83 voix contre une, le projet de résolution IV est adopté.*

102. M. DELEAU (France): Ma délégation, qui s'était abstenu lors du vote sur le projet de résolution II, relatif au jumelage des villes en tant que moyen de coopération internationale, n'a pas demandé que ce projet soit mis aux voix car, tout en approuvant l'ensemble du texte, elle estime que son paragraphe 4, où l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de prendre toutes mesures appropriées par l'intermédiaire de ses bureaux pour encourager cette forme de coopération, ne doit pas être compris comme entraînant des dépenses supplémentaires.

103. Le PRESIDENT: L'Assemblée va aborder le point 64 de l'ordre du jour, sur lequel la Troisième Commission a présenté un projet de résolution [A/6164, par. 8]. Comme aucun représentant n'a demandé à prendre la parole, et étant donné que la Troisième Commission a adopté le projet de résolution à l'unanimité, puis-je considérer que l'Assemblée l'adopte également à l'unanimité?

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

104. Le PRESIDENT: Nous allons passer au point 98 de l'ordre du jour, au sujet duquel la Troisième Commission a présenté un projet de résolution [A/6167, par. 15].

105. Mme BARISH (Costa Rica) [traduit de l'espagnol]: La délégation du Costa Rica est très satisfaite de l'adoption par la Troisième Commission du projet de résolution qu'elle avait présenté conjointement avec les délégations de l'Argentine, du Canada, de la Colombie, du Nigéria et des Philippines [A/C.3/L.1328]. L'Assemblée générale demande, dans ce projet, au Conseil économique et social de transmettre à la Commission des droits de l'homme la demande de création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, inscrite à l'ordre du jour de la vingtième session de l'Assemblée générale à la demande de ma délégation, pour que la Commission puisse étudier tous les aspects de cette question pendant sa vingt-deuxième session et fasse rapport à l'Assemblée générale lors de sa vingt et unième session, c'est-à-dire en 1966.

106. L'intérêt que présente cette question pour les Nations Unies n'échappera certainement pas aux délégations, car, comme nous l'avons déjà expliqué dans le mémorandum joint à notre demande d'inscription de ce point de l'ordre du jour [A/5963] et comme l'ont fait très justement remarquer plusieurs délégations, nous sommes arrivés à un stade dans la promotion et la protection des droits de l'homme qui rend nécessaire une nouvelle impulsion et en particulier des réalisations positives dans ce domaine.

107. Pour ces raisons, nous exprimons à nouveau nos remerciements aux délégations qui ont voté pour notre projet de résolution à la Troisième Commission et nous leur demandons de voter à nouveau pour ce projet à cette séance plénière de l'Assemblée générale.

108. Le PRESIDENT: Aucun autre représentant ne demandant à prendre la parole, je mets aux voix le projet de résolution que la Troisième Commission nous recommande d'adopter [A/6167, par. 15].

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.*

*La séance est levée à 12 h 35.*